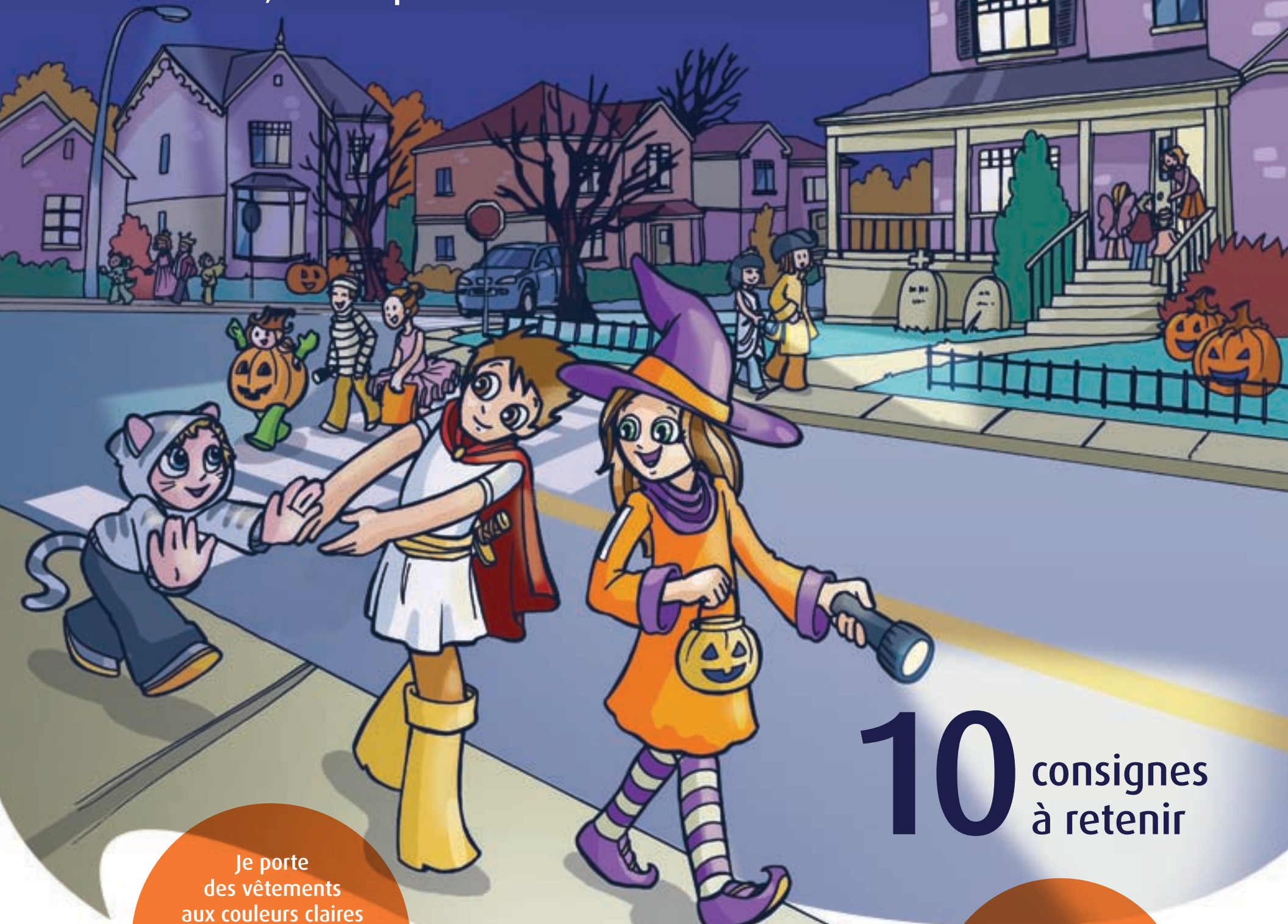


À L'HALLOWEEN

la sécurité, c'est pas sorcier !



10 consignes à retenir

Je porte des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes pour me rendre visible.

Je porte des vêtements courts pour éviter de trébucher.

Je parcours un seul côté de la rue à la fois et j'évite de traverser inutilement.

J'évite les masques et je me maquille pour bien voir et bien entendre.

Je vérifie avec mes parents les friandises reçues pour être sûr de pouvoir les manger sans danger.

Je traverse les rues aux intersections et je respecte la signalisation routière.

J'allume une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible.

Je refuse de m'approcher d'un véhicule ou d'y monter sans la permission de mes parents.

J'informe mes parents de mon trajet et de l'heure de mon retour.

Je sonne aux portes en groupe ou avec un adulte et j'attends toujours à l'extérieur des maisons.

Mets tes connaissances à l'épreuve et viens vite t'amuser, visite www.halloween.saaq.qc.ca

Le 31 octobre

est la date officielle où les services policiers exerceront une surveillance accrue à l'occasion de l'Halloween. La Société de l'assurance automobile du Québec sollicite votre collaboration afin de transmettre ces consignes de sécurité aux jeunes et de les **inciter à passer l'Halloween au moment où les policiers seront plus nombreux, soit entre 16h30 et 20h30**. Nous invitons les écoles à promouvoir ces consignes de sécurité et à communiquer avec les services policiers pour soutenir leurs activités de sensibilisation.

Société de l'assurance automobile

Québec

